



Bastia

CITÀ DI CULTURA

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'U.M.C.S. POUR LA GESTION DE LA CRECHE A CIUCCIARELLA ANNEE 2023

Entre

La Ville de Bastia,

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex, autorisé par délibération N°..... en date du,

Ci-après dénommée « La Ville », d'une part,

L'Union des Mutuelles de Corse Santé, organisme mutualiste de droit privé à but non lucratif, dont le siège social est situé Boulevard Sebastiano COSTA Rond Point du Finosello 20 090 AJACCIO , N° SIRET : 827 500 596 00016,

Représenté(e) par son président, Monsieur Jean Pierre FABIANI

Ci-après dénommée l'U.M.C.S , d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par l'U.M.C.S. de gérer la crèche collective A Ciucciarella conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le domaine de la Petite enfance a été qualifié comme service social d'intérêt général sur la commune de Bastia par délibération en date du 22 décembre 2015 ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'U.M.C.S. participe de cette politique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION



Par la présente convention, l'U.M.C.S. s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant précisé en annexe I à la présente convention : Gestion de la Crèche A CIUCCIARELLA.

La Ville contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2023.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 210 034 EUR conformément aux budgets prévisionnels en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet conformément au dossier de demande de subvention Cerfa 12156*4 présenté par l'U.M.C.S. et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe 3 ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par « l'U.M.C.S. » ;
 - sont identifiables et contrôlables.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, l'U.M.C.S. peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.1

L'U.M.C.S. notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 5.1 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par La Ville de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 1 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 La Ville contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 210 034 EUR, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 210 034 EUR, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2023, La Ville contribue financièrement pour un montant de 210 034 EUR.



4.3 Les contributions financières de La Ville mentionnées au paragraphe 4.3 ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits,
- Le respect par l'U.M.C.S. des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 6 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 12,
- La vérification par La Ville que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 10.

ARTICLE 5- MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 La contribution financière de La Ville, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement, est versée selon les modalités suivantes :

- Une avance avant le 31 mars 2023, sans préjudice du contrôle de La Ville conformément à l'article 10, dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.3 pour cette même année ;
- Un deuxième versement à hauteur de 40 % au vu des comptes arrêtés au 30 septembre
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 4.4 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 3.4.

5.2 La subvention est imputée sur les crédits du chapitre 65, compte 657462, fonction 64.

5.3 La contribution financière est créditée au compte de l'U.M.C.S. selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

Crèche CIUCCIARELLA

...CREDIT MUTUEL DE BASTIA.....

N° IBAN | F | R | 7 | 6 | | 1 | 0 | 2 | 7 | | 8 | 0 | 7 | 9 | | 0 | 8 | 0 | 0 |
| 0 | 1 | 0 | 9 | | 2 | 0 | 7 | 4 | | 1 | 8 | 8 |

BIC | C | M | C | I | F | R | 2 | A | | | |

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

L'U.M.C.S. s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de l'exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059). Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre La Ville et l'U.M.C.S. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.
- Le compte annuel et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 L'U.M.C.S. informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des Mutuelles et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.



7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'U.M.C.S. en informe La Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 L'U.M.C.S. devra transmettre à la Ville toute modification concernant :

- les modalités de l'offre de service proposé aux familles,
- le projet éducatif et social de l'équipement,
- le règlement intérieur de la structure.

7.4 L'U.M.C.S. s'engage à participer et à se conformer aux commissions municipales d'attribution de places en structure d'accueil.

7.5 La Ville met à la disposition de l'U.M.C.S. les locaux dont elle est propriétaire. La valeur locative et les modalités de leur mise à disposition sont indiquées dans le cadre d'une convention spécifique.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'U.M.C.S. sans l'accord écrit de La Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'U.M.C.S. et avoir entendu ses représentants.

8.2 Tout refus de communication, ou toute communication tardive, du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.3 La Ville informe l'U.M.C.S. de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

9.1 L'évaluation contradictoire porte notamment sur la réalisation du projet d'intérêt économique général et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

9.2 L'U.M.C.S. s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

9.3 La Ville procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'U.M.C.S., de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 10 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

10.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par La Ville. L'U.M.C.S. s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.



10.2 La Ville contrôle, annuellement et à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, La Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par La Ville et l'U.M.C.S.. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de BASTIA.

Le

Pour l'U.M.C.S.
Le Président

Pour la Ville
Le Maire

Jean Pierre FABIANI

Pierre SAVELLI

ANNEXE I : LE PROJET

Pour l'autorité compétente par délégation



L'U.M.C.S. s'engage à mettre en œuvre le projet suivant comportant des obligations de service public destinées à permettre la réalisation du projet visé à l'article 1^{er} de la convention :



CRECHE A CIUCCIARELLA

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2021

Introduction

Un rapport d'activité, reprend tout un ensemble d'informations relatives à l'activité de notre établissement. L'objectif de ce document est d'avoir une lisibilité claire de l'année écoulée, l'année 2021.

Observer « la vie de notre crèche » dans sa globalité, permet d'avoir une vision d'analyse évaluative. Le but de cette lecture est d'avancer vers une démarche d'amélioration du fonctionnement de l'établissement.

Il est à souligner que toutes ces activités, sont portées par hommes et des femmes, professionnels autant qu'usagers et/ou partenaires.



Comme en 2020, l'année 2021, a été bousculée par l'arrivée de ce virus encore inconnu, il y a 2 ans, et qui s'est propagé en pandémie le « Coronavirus » perturbant l'activité mondiale et la santé de la planète,

L'alchimie qui met en lien des êtres humains venus d'horizons divers : des enfants, leurs familles, des professionnels œuvrant au sein de la structure, des gestionnaires et des partenaires... s'en est trouvée impactée demandant un déploiement de modalités d'accompagnement différentes.

Cependant, nous avons continué à avancer ensemble, dans l'organisation d'un service qui, au quotidien, a mis à jour des ressources nouvelles et drainées une dynamique certaine pour pouvoir accueillir les enfants de la ville de Bastia.

Toute l'équipe de la crèche « A Ciucciarella » a participé à cette activité et les éléments qui suivent en sont les indicateurs.

Année 2021
Organisme gestionnaire : L'Union des Mutuelles de Corse - Santé. (UMCS)
Adresse du siège : UMCS, Bd Sebastiano Costa, La Rocade, 20090 Ajaccio
Nom de Du Président : Mr Jean Pierre FABIANI
Directeur Général : Mr Dominique ANDREOZZI Remplacé en Mars 2021 par Mr Frédéric SCHONT
Coordonnées/site Internet : www.umcs.fr
Nom du multi accueil : Crèche « A Ciucciarella »
Adresse Mail : creche.aciucciarella@umcs.fr
Nombre d'usagers : Agrément pour 22 places
Nombre de salariés (en ETP) : 1 ETP Directrice IDE CAFERUIS + 5.09 ETP d'Auxiliaire de puériculture + 0.80 ETP Aide Auxiliaire de Puériculture. La Cuisinière à 0.50 ETP est un poste mutualisé et refacturé à la pouponnière.



Introduction.....	
Sommaire.....	
I) Année 2021 : Au sein de la crèche	
A) L'organisme gestionnaire :.....	
B) Le multi Accueil A Ciucciarella	
C) L'organisation de la structure.....	
II). L'accueil des publics.....	
A) Les Locaux	
B) Les enfants accueillis en 2021	
C) Epidémie Covid-19 en 2021	
III). Les présences.....	
A) Nombre de fratrie.....	
B) Enfant porteur de handicap.....	
C) Place d'accueil d'urgence.....	
D) Secteur géographique.....	
IV) Participation horaires.....	
A) Prévisionnel et réalisé 2020.....	
B) La PSU.....	
V) Activités professionnelles.....	
A) Démarche qualité et organisation générale.....	
B) Accompagnement des stagiaires.....	
C) Entretiens avec les familles	
VI) Relation avec les partenaires.....	
A) Pédiatre de l'établissement	
B) La Restauration.....	
C) Blanchisserie.....	
VII) Activités occupationnelles.....	
A) Au sein de la structure.....	
B) En extérieur.....	
C) Avec les structures voisines.....	
VIII) 2 Projets importants.....	
A)-Projet Inclusion.....	
B) Déménagement à Gaudin.....	
VIII) Conclusion.....	



Depuis plusieurs années, au sein de la crèche A Ciucciarella les accueils de familles bénéficiant de contrats de 5 jours ne sont plus privilégiés. Nous pouvons ainsi répondre favorablement à un plus grand nombre de familles Bastiaises.

Dans cette même dynamique, nous avons également élargi nos réponses favorables aux accueils de fratries.

Ces deux points nous ont permis de mieux répondre à la demande de la CAF, dans le cadre de la Prestation de Service Unique.

L'année 2020	L'année 2021
Notre établissement a accueilli: 54 Enfants	Notre établissement a accueilli : 51 Enfants
A répondu aux besoins de 48 familles, Dont : 2 paires de jumeaux (1 paire de Bébés et 1 paire de grands) et 4 fratries d'âges différents : 2 familles avec 1 bébé et 1 grand ainsi que 2 autres familles avec 1 grand et 1 accueil occasionnel Répondant ainsi à 6 familles ayant plusieurs enfants.	A répondu aux besoins de 47 familles, Dont : 3 fratries de grossesses gémellaires et une fratrie d'âges différents avec un enfant accueilli chez les grands et l'ainé en accueil périscolaire.

Notre agrément permet l'accueil de 22 enfants pour une amplitude quotidienne de 11 heures.

Les modes d'accueils de la crèche sont : Accueil régulier, occasionnel, une place d'accueil en urgence, une place de situation de handicap.

I) 2021 : Au sein de la crèche :

A) L'organisme gestionnaire

L'UMCS a fait le choix de structurer l'ensemble de ses établissements en filières. Madame FAZZINI Directrice de la Crèche POSIDONIA a été nommée Responsable de la Filière Petite enfance et organise chaque semaine une réunion de travail avec les responsables crèches. Elle coordonne l'ensemble des services, initie et supervise les démarches Jeux d'enfants et Qualité.



Cette structuration doit nous aider à structurer notre travail et à aboutir à une mutualisation d'outils communs.

Les objectifs sont de centraliser la secrétaire, d'optimiser et maîtriser les frais de fonctionnement, d'harmoniser des pratiques, de mutualiser les savoirs, de créer des outils communs, de mettre en place une Démarche Qualité Certifiante. C'est un travail qui sera utile par rapport à la nouvelle loi ASAP.

Toujours dans le cadre de l'organisation de la filière Petite Enfance, depuis février 2021, Mme CASELLI occupant le poste de Secrétaire Cadre de Direction a été nommée Secrétaire de Filière et travail depuis la Multi-Accueil POSIDONIA.

Désormais elle s'attache à la cogestion en collaboration avec l'ensemble des Directions, Responsable de Filière et Service RH du suivi des dossiers (maladie, embauche, congé, etc.) de l'ensemble des salariés Petite enfance. La direction de la SUMENTE a informé et a affiché un tableau pour les salariées.

Elle a pour mission de centraliser les appels concernant les demandes de préinscriptions de l'ensemble des familles toutes structures confondues via un numéro de téléphone unique. La mise en route de la ligne spécifique a pris du temps, ce fonctionnement n'est donc pas encore bien ancré. En réunion de filière afin de fluidifier l'enregistrement des pré-inscriptions, il a été décidé collégialement de dédier deux journées aux appels téléphoniques des familles soit les lundis et les vendredis.

Le secrétaire commun a en charge également la création des contrats d'inscriptions de la filière et leurs mises à jour, nous sommes en nos qualités de Directrices donc en contacts réguliers avec Madame CASELLI.

Mme CASELLI a aussi pour mission de s'occuper des situations des salariées au niveau des maladies et congés en lien avec les Directions et le Service RH.

A ce jour notre filière est en cours de structuration, nous ne sommes pas encore très bien coordonnées mais nous sommes en bonne voie et essayons de répondre en cohérence à nos projets.

La mise en œuvre de cette loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et des textes qui la composent entre en vigueur progressivement tout au long du premier semestre 2021. Les CAF s'orientent vers le développement et la pérennité des établissements d'accueil en optimisant le nombre d'enfants accueillis ce qui entraînera des changements dans l'organisation et la gestion des EAJE, afin de respecter et appliquer les nouvelles réglementations d'août et septembre 2021. Nous devrions être formés à ces modifications réglementaires.

L'équipe de la Ciucciarella s'est engagée comme l'ensemble des établissements de la petite enfance de l'UMCS dans une démarche qualité, Madame SAULI a été formée en



qualité de référent, par la Mutualité Française. Un travail autour du référentiel QUALI' Enfance est en cours et aboutira à la certification de chaque établissement.

B) Le multi Accueil A CIUCCIARELLA :

« A Ciucciarella » est la doyenne des crèches bastiaise. C'est en son sein que la pouponnière a été créée. Pendant plus de 20 années, ces 2 entités ne constituaient qu'un seul et même établissement, et une directrice gérât seule mais communément, ces 2 établissements.

En Décembre 2006, pour des raisons de vétusté, cette double structure a déménagé en urgence, dans l'ancienne école de la Citadelle au Chiostru, mise à disposition par la mairie.

Dans les mêmes locaux, dix années plus tard, en 2016, l'UMCS a pris le parti de dissocier ces deux établissements, au regard de 2 projets bien différents.

Ainsi, pour la crèche, le poste double de directrice à mi-temps et celui de l'Educatrice de Jeunes Enfants à 50%, ont été remplacés par un poste unique de Directrice Infirmière DE Cadre et la Pouponnière a récupéré une direction « pleine et entière ».

C) L'organisation de la structure :

2020-2021

La gestion de la cohabitation Crèche et Pouponnière n'est pas simple, d'autant que la cour est également mutualisée avec le CDAV, Centre de Déficiants Audiovisuel.

Les profils des usagers, les accueils, les personnels, les projets, les conventions : tout diffère.

La gestion de l'espace extérieur, par les équipes et usagers, sont liés au suivi d'un tableau de « tour de rôle » d'occupation. Il en est de même pour le réfectoire entre la crèche et la pouponnière.

Il me paraît important de préciser que la salle de motricité, avant la pandémie, était aussi un espace mutualisé pour les enfants des deux établissements. Un espace particulièrement bénéfique pour le développement moteur des enfants mais aussi très intéressant sur un plan pédagogique dans la gestion du groupe sur la journée. Depuis la crise sanitaire, la salle a été mise à disposition de la pouponnière uniquement, celle-ci y organise ces visites médiatisées. Ainsi il paraît très important dès l'allègement des mesures anti-covid, de la baisse de dangerosité du virus et d'un retour possible à la normalisation de la circulation de celui-ci, que cette salle, ainsi que la piscine à balle soient remises à disposition de la crèche au moins pour un créneau défini dans la journée.



Dans ces locaux exigus, nous avons dû trouver 2 espaces différents pour ranger, chacun séparément notre matériel. Toutefois la place manque, car malgré les différents triages entrepris les effectifs de la pouponnière ne cessent d'augmenter et leur stockage également.

Nous avons aussi dû organiser nos commandes indépendamment, en créant des identifiants différents. Pour les partenaires, comme les différents fournisseurs, un rappel de cette « séparation » est régulièrement réexpliqué, des erreurs peuvent encore survenir.

L'ORGANIGRAMME de notre multi accueil, a évolué, cette année. L'effectif et l'organigramme évoluera encore en 2022 avec une restructuration, avec une modulation du temps de travail pour certain, un départ en retraite et une nouvelle embauche d'un EJE de terrain à 50%.

	En 2016	En 2017	En 2020	En 2021
Directrice IDE Cadre	0	1 ETP	1 ETP	1 ETP
IDE Puéricultrice :	0.50 ETP	: 0	0	0
Chef de Service EJE :	0.50 ETP	: 0	0	0
Secrétaire :	0.50 ETP	: 0.25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP
Agent de service :	0,30 ETP	: 0,30 ETP	0,30 ETP	0
Cuisinière lingère :	0.50 ETP	: 0.50 ETP	0,50 ETP	0.50 ETP
Auxiliaire puéricultrice :	5.57 ETP	: 5.07 ETP	4,57 ETP	5.09 ETP
CAP petite enfance :	1.50 ETP	: 1.50 ETP	1ETP	0.80 ETP

Le poste de secrétaire qui œuvrait dans nos locaux, à 0.25% a été « délocalisé » à Ville di Pietrabugno, dans la crèche de Posidonia. Cette personne gère à présent, la facturation de chaque établissement, les pré-inscriptions avec un numéro dédié qui est le 04 95 61 39 09, les ressources Humaines en lien avec le service RH et les liens avec les différents



partenaires CAF en collaboration avec la Responsable de Filière. Une refacturation de son poste est prévu au budget.

Une Auxiliaire de Puériculture qui était en mi-temps d'invalidité a demandé à reprendre son poste à temps plein, 35h/sem.

La personne titulaire du CAP Petite Enfance, a souhaité diminuer son temps, et ne travaille donc plus le mercredi. Elle est 80%, soit 28h/sem.

Total Global des postes d'auxiliaires, auprès des enfants : En 2021, il y a 6.30 ETP auprès des enfants, dont 5.07 ETP d'AP, 0.80 ETP de CAP Petite Enfance et le 0,50 ETP de la Directrice.

Nous constatons que l'organigramme a bien évolué en quelques années.

Pour une prise en charge efficiente, la directrice continue à intégrer l'équipe régulièrement et intervient auprès des enfants, à 0,50% de son temps, gardant les autres 50% pour la gestion administrative.

II) L'Accueil des publics,

A) Les locaux :

Depuis décembre 2006, la crèche A Ciucciarella a investi « provisoirement », les locaux de l'ancienne école du Chiostru. Cela fait 15 ans que cette situation perdure.

La bâtisse, héberge trois établissements : La pouponnière, le Centre de Déficiants Audio-visuel (CDAV) et notre multi accueil.

Au regard des locaux, notre multi accueil est composé de 2 sections : Celle des bébés/moyens et celle des moyens grands. Chacune de ces sections, dispose de son espace de sommeil, son lieu d'activité, et d'un point d'eau avec paillasse de changes. Cependant, les locaux sont exigus moins de 45 m2 par section, dortoir et espace de change compris. Ceci limite les accueils. En effet, ces superficies conditionnent l'espace de vie et/ou de sieste de chaque section, et donc la quantité d'enfants qu'il est possible d'accueillir.

Fort heureusement, situé en bord de mer, l'établissement dispose d'une cour spacieuse et régulièrement investie. Il en va de même pour le préau.

Malheureusement en 2020, les obligations liées à la prévention des risques de contamination COVID, nous ont conduits à mettre en place, pour les 3 établissements, un planning d'utilisation de ces espaces, « à tour de rôle ». Chaque jour, les 3 structures se réfèrent au planning affiché.

Il est à noter que les couloirs, escaliers, la salle de psychomotricité et le réfectoire sont utilisés communément avec la pouponnière. Dans une démarche préventive, ces espaces ont été redistribués. Les horaires de repas ont été revus. Séparément de la pouponnière, la crèche utilise le réfectoire, à l'étage, entre 11h15 et 11h50.

Nous n'utilisons plus la salle de psychomotricité. Elle est utilisée uniquement par la pouponnière pour les visites médiatisées.



Espaces	Superficie Salle de vie et point d'eau	Superficie de l'espace sommeil	Possibilité d'accueil Maximum
Moyens/bébés	29 m2	14, m2	08 lits à barreaux. (Ils ne dorment pas tous en même temps)
Moyens/grands	29m2	15,70 m2	12 berceaux maximum ! (Les autres dorment dans la salle de jeux)

L'effectif d'accueil quotidien est stabilisé autour de 08 à 10 enfants bébés/moyens avec un encadrement minimum de 2, voire 3 auxiliaires pour les temps de repas/biberons. Il y a 12 à 15 enfants en section des moyens/grands qui sont également encadrés par 2 auxiliaires. Ce qui porte l'accueil à un total global de 22 enfants quotidiennement.

Il est à noter que ces locaux sont mis à disposition par mairie de Bastia, avec qui, une convention partenariale est en vigueur.

Des interventions sont régulièrement effectuées au niveau de la plomberie, de l'électricité, d'éventuelles rénovations, de dégagement des encombrants, de traitement des nuisibles et autres. Les délais d'intervention suite aux demandes sont très courts, cependant étant donné la vétusté des locaux, il subsiste des désagréments dont la résolution nécessiterait des travaux de gros œuvre impossible à engager, étant donné le projet de délocalisation des différents établissements.

Pour notre part le projet mis en œuvre par la mairie :est la rénovation au centre-ville de Bastia, de l'espace « Gaudin » qui abritait jusqu'alors une école maternelle, une section primaire et la cantine de restauration scolaire. La mairie dans son projet : agrandit les lieux et met à disposition de la « Ciucciarella », le rez-de-chaussée de cette Bâtisse.

La Directrice de l'établissement a participé activement à l'élaboration de ce projet en travaillant en collaboration avec l'équipe municipale ; la PMI ; le référent Petite Enfance ; l'architecte.

Ce projet devait être finalisé pour la rentrée 2022 mais ayant pris beaucoup de retard pour diverses raisons, il ne verra le jour qu'en 2023.

Pour l'heure et en attendant ces nouveaux locaux, la Municipalité va entreprendre dans nos espaces actuels, des travaux de rafraichissements : peintures et rénovation du revêtement de la cour extérieur qui débiteront le 4 avril 2022. Ce qui nous permettra de proposer de meilleures conditions d'accueil à court et moyen terme pour les 18 mois restant d'occupation des locaux.

B) : Les enfants accueillis en 2021 :

- Unité des bébés/moyens

Les enfants accueillis dans cette section, sont âgés de : 3 mois (dès leur vaccination) à 19 mois, selon l'évolution des enfants. En 2021, 14 enfants ont été accueillis dans cette section.

Dans cette section, une dizaine enfants est accueillie quotidiennement. Au mois de Janvier 2021, l'effectif des bébés/moyens est 10 enfants inscrits



À la Ciucciarella, l'accueil de tous les enfants se déroule depuis les mesures restrictives du Covid-19 dans les unités elle est commune aux deux sections (les portes intersections restent donc ouvertes).

Dès 9h15, à la fin des accueils (certains enfants peuvent arriver plus tard), les enfants sont invités à rejoindre leurs sections respectives.

Depuis quelques années, il existe un lien entre la Ciucciarella et l'IRA, Institut Régional de Formation, qui accueille, durant des cycles de 6 mois, des promotions d'étudiants adultes souvent parents. Nous accueillons régulièrement ces enfants de septembre à Février, qui sont remplacés par d'autres de Mars à Juillet.

Afin de répondre à des besoins spécifiques, une place est réservée toute l'année à des enfants porteurs de handicap. Cette année aucun enfant n'a été accueilli dans le cadre de cet accueil.

L'augmentation du nombre de contrats qui n'occupent pas forcément tous les jours de la semaine, permet à ceux qui sont présents uniquement 2 ou 3 jours par semaine, d'augmenter occasionnellement leur temps d'accueil et/ou de remplacer des absences, par des jours et heures supplémentaires.

Janvier 21 : une dizaine d'enfants sont inscrits dans cette unité des Petits ; 8 garçons et 4 filles.

Mars- Juillet 2020, le confinement lié à la pandémie de Covid 19 a perturbé l'activité de la crèche

Du 1er Septembre 2021 au 31 Décembre 2021

En septembre 2021, les enfants ont grandi, leurs besoins évoluent. Au sein des groupes, les enfants changent et n'ont pas tous des besoins identiques. Beaucoup d'entre eux, « poussent la porte des moyens grands », et quittent l'unité des plus petits.

- 9 enfants sont passés dans la section des grands
- 6 nouveaux enfants sont arrivés en septembre et 2 entrées en novembre.

Au total, 12 enfants sont accueillis, en 2021 sur la section des bébés, dont une paire de jumeaux.

- **Unité des moyens/grands :**

Les enfants qui y sont accueillis sont âgés de 19 mois à la scolarisation obligatoire, l'année des quatre ans révolus de l'enfant et jusqu'à 6 ans en accueil périscolaire. Plus grands les enfants ont plus d'autonomie.

Le fait que le réfectoire soit situé à l'étage, nécessite que les enfants accueillis dans cette unité, soient en capacité de bien marcher et de « gravir des marches », c'est pourquoi, certains enfants ne changent de section qu'en cours d'année, lorsque l'équipe en prend la décision.

Etant donné l'exiguïté des locaux le nombre d'enfants accueillis par jour en unité des « grands », ne peut dépasser les 16 enfants. Ce nombre ajouté aux 8 à 10 enfants accueillis au quotidien, en section des « petits », nous répondons à notre capacité d'accueil de 22 berceaux quotidiens. Des enfants ont été maintenus sur nos listes, certains sont scolarisés et reviennent parfois en accueil périscolaire, d'autres glissent de l'unité des bébés/moyens vers celle des grands ou déménagent et des nouvelles inscriptions sont effectives...



En janvier 2021, nous constatons une parité totale avec 12 garçons et 10 fillettes, soit 21 enfants inscrits « chez les grands ». En lien avec le nombre de contrats journaliers définis avec les parents, cela fait globalement, entre 12 à 16 enfants accueillis quotidiennement.

Au début de l'année 2021, la Crèche « A CIUCCIARELLA » a accueilli :

	Unité des bébés/moyens	Unité des grands/moyens
Janv -Mars 21	12 enfants : 4 filles et 8 garçons	22 enfants : 10 filles et 12 garçons

- 17 enfants ont été scolarisés à la rentrée de septembre.
- 11 autres enfants restent dans cette section des moyens grands.
- 9 enfants du groupe des bébés ont intégré la section des grands à la rentrée.
- 1 enfant a quitté la crèche en décembre 2021, sa maman ayant eu un autre enfant, il lui était difficile de continuer les trajets.
- 1 petite fille âgée de 2 ans quittera la crèche sa grand-mère étant à la retraite les parents opteront pour un mode de garde familial.
- 2 nouveaux enfants, viendront grandir ce groupe avant la fin de l'année.

Il est à noter que comme chaque année, entre les mois de Juillet, date d'inscription, et septembre, date de rentrée effective, voire le mois d'Octobre 21, plusieurs familles inscrites se sont désistées (raison de santé, déménagement ou choix d'un autre mode de garde,). Toutefois notre liste de demandes en attente étant plus importante que notre capacité d'accueil, nous pouvons répondre positivement, à plus de famille, voire accueillir des enfants au début du mois d'octobre pour pallier à nos besoins « d'occupation de place ».

C)- La pandémie « virus COVID19 » en 2021

Les esprits de toute la société sont marqués, tant pour la difficulté de gestion d'une situation jamais côtoyée à ce jour celle de la pandémie, par le confinement, les couvre-feu et de toutes les mesures restrictives.

En 2021 la pandémie est toujours présente, les doutes et les craintes de contagions et de dangerosité du virus sont bien réels et l'activité de la crèche continue d'en être impactée. Les équipes et les familles revivront un épisode de fermeture. La mise en place des protocoles pour la prévention de la pandémie continue de conditionner l'accueil des enfants. Les familles sont cette année encore confrontées à des problèmes de garde d'enfant qui impactent leur vie professionnelle.

En effet depuis le début de la pandémie le protocole anti-Covid applicable au sein des lieux d'accueil du jeune enfant, les enfants présentant de la température à partir de 38°, les cas positifs de Covid-19 et les cas contact ne sont plus accueillis au sein de la structure, ceci sera en 2021 applicable toute l'année.

Les professionnels ayant été en contact au sein de leur cellule familiale ou à la crèche seront soumis à des tests obligatoires et la vaccination leur sera fortement conseillée et rendue possible. Les tests antigéniques sont aussi obligatoires chez les enfants pour la fréquentation de la crèche et en fonction des cas de figures.



Ce qui fera fluctuer le taux d'occupation durant toute l'année 2021.

De plus le 5 Avril une nouvelle fermeture est ordonnée par le gouvernement, pour tous les établissements accueillant les jeunes enfants. Cette fermeture durera 3 semaines, la crèche rouvrira donc le lundi 26 avril 2021.

Suite à cette fermeture, les enfants ont réintégré la crèche de façon plus rapide que lors du confinement. Les professionnelles de leur côté ont aussi repris leur poste avec moins de difficultés.

Les enfants accueillis :

A la réouverture de la crèche fin avril, nous n'avons observé une période de latence comme observé lors du confinement et donc de la première fermeture liée au Covid.

A la réouverture, tous les enfants inscrits étaient présents.

Les mouvements du personnel

Cette année l'équipe a pu évoluer, plusieurs arrêts maladie ont été palliés par des remplacements des professionnels concernées à plus ou moins long terme. Ainsi sur l'année 2021 D'auxiliaires de puéricultures et Personnes titulaires du CAP petite enfance sont intervenues en vacations au sein de l'établissement.

Il a noté le départ mi-septembre 2021 en arrêt maladie de la Directrice Madame ORTEGA, son poste ne sera pas remplacé par manque de professionnels diplômés, disponible sur le territoire. Son absence sera donc palliée, pour la partie administrative par Madame PAOLONI, directrice de filière, jusqu'à l'embauche de Madame GRAZIANI titulaire du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants, le 17 janvier 2022.

Sur le terrain pour pallier au temps de présence de la directrice auprès des enfants l'auxiliaire de puériculture Madame Giuly s'est vu augmenter son temps de travail à temps plein et le planning a été revu.

III) Les présences

A) Nombre de fratries :

Cette année encore, en 2021, nous avons accueillis plusieurs fratries :

- 3 paires de jumeaux. Ils sont également accueillis chaque mercredi dans l'unité des grands, ainsi qu'occasionnellement lors de vacances.
- 1 fratries d'âges différents : Pour chacune d'entre elle, 1 enfant accueilli en section des grands et l'autre enfant est scolarisé mais profite des vacances scolaires, dans notre établissement.

B) Enfant porteur de handicap :



Aucun enfant porteur de handicap n'a été accueilli cette année.

Avec l'allègement des mesures restrictives, des liens seront retissés avec les partenaires de terrain pour évaluer au mieux les besoins de la population.

Un partenariat plus serré avec la pouponnière est aussi dans les projets à renouveler en 2022, nous développeront le sujet plus loin.

Aucun PAI n'a été à mettre en place avec le médecin de la crèche.

C) Place d'accueil d'Urgence :

La place d'urgence n'a pas non plus été sollicitée en 2021.

D) Secteur géographique :

En septembre 2021, sur 38 familles, nous notons :

6 familles résident quartier de la Citadelle, à proximité de notre établissement,

13 familles à proximité de la Citadelle, à St Joseph, Gaudin, ou Vieux port.

12 familles en centre-ville de Bastia,

7 familles demeurent à « Bastia Sud » et travaillent en centre-ville

IV) Participation horaire

A) Prévisionnel et réalisé 2020 :

Pour l'année 2021, la participation horaire strictement inférieure à 1 euros de l'heure, a concerné **11 enfants dont une fratrie**.

La crèche a un agrément PMI pour un accueil de : 22 enfants.

Nombre de jours d'ouverture annuelle pour 2021 : 212 jours,

Amplitude horaire d'ouvertures : 11 heures/ jour

Capacité théorique annuelle des accueils en 2021 : 51304 heures.

ACCUEIL	Nombre total d'heures réalisées	Nombre total d'heures facturées
Régulier	38493,50	41182
Occasionnel	171	171,50
Adaptation	217	217
TOTAL	38881,5	41571,1

Le nombre d'heures facturées a été de 41322 h au titre du régime Général et 249 Heures facturées au titre de la MSA ; pour un total de 41571,15

Le nombre d'heures de présences réalisées a été de 38646,50 au titre du régime Général, et 235 heures au titre de la MSA ; pour un total 38881,50 h

Taux d'occupation de la structure :



. Le Facturé : 81,03% (Facture en lien avec les contrats)

. Le Réalisé : 75,79% (Indique la présence réelle des enfants en structure).

Notre taux de facturation (CAF) a été de 106,92 % (prorata entre heures facturées et heures réalisées)

Il est à préciser que le nombre d'enfants présents par jour, ne dépasse pas notre agrément autorisé.

Le différentiel observé entre les heures facturées et les heures réalisées, est lié aux absences, subites et imprévisibles, le plus souvent pour raison de santé, notamment des plus petits, en cause de leur fragilité immunitaire et particulièrement depuis ces 2 dernières années l'épidémie de Covid-19.

Il peut également y avoir des absences pour convenance personnelle : garde ponctuelle par les grands-parents en visite, vacances posées par les familles.

Nous avons eu en 2021, cinq enfants accueillis en périscolaire qui ont partiellement pallié à ces absences. Nous n'avons pas plus de demandes pour ces remplacements « dans l'urgence ».

Par ailleurs, la Ciucciarella présente, une grande amplitude horaire (7h30-18h30), mais beaucoup de familles ont besoin d'un accueil en deçà de ces horaires.

Pour certaines places d'accueil, nous recevons un enfant le matin ; place complétée par l'accueil d'un autre enfant l'après-midi.

Ainsi, notre taux de fréquentation, et par là même notre taux de facturation, s'en trouve impacté.

Notre amplitude horaire est de 11 heures mais la plupart des contrats ne couvrent pas autant de présence. Nous avons constaté que la plupart des arrivées des enfants dans la structure s'échelonne entre 07h30 et 9h et autant de disparité dans les horaires de départ. A titre d'exemple, au mois de septembre 2021, nous notons la répartition horaire des contrats était :

Horaire d'arrivée	Section bébés/moyens	Section moyens/grands
Accueil de 7h30 à 8h	2	2
Accueil de 8h à 8h30	1	3
Accueil de 8h30 à 9h	4	6
Après 9h	5	7

Horaires de départ :	Section bébés/moyens	Section moyens/grands
Départ de 16h à 17h	5	10
Départ de 17h à 17h30	3	7
Départ de 17h30 à 18h30	1	4

B) La PSU ; Prestation de Service Unique :

Dans ce cadre, notre établissement fournit :



1) Le nécessaire aux changes des enfants :

Les traitements spécifiques et/ou médicaux, tout le nécessaire aux changes des enfants est fourni par la crèche :

Le savon et le lait de toilette hypoallergénique, le liniment pour les peaux les plus fragiles, la crème de change de parapharmacie, type « pates à l'eau » (comme oxyplastine ou mitosyl)

Les couches de toutes tailles sont également fournies. Notre prestataire a fermé ses portes mais nous avons fait le choix de continuer à travailler avec un prestataire de proximité : Une pharmacie située à proximité de la Citadelle, qui effectue toutes les livraisons, mensuellement sur notre site.

2) Les repas des enfants : Repas de midi et Goûters

Les repas sont livrés en liaison froide par la cuisine centrale de la ville depuis le 1er janvier 2017.

TYPE DE REPAS	COMPOSITION	PRIX UNITAIRE EN €
<i>midi</i>		
BB et Moyens	1 soupe, 1 floraline, 1 protéine mixée, 1 produit laitier, 1 compote	2,71
BB et Moyens	1 soupe, 1 féculent,	1
Grands	1 repas complet (entrée, plat, produit laitier, 1 dessert)	3,11

Cette alimentation est fournie par les services de la mairie, à l'exclusion du pain, des boissons, et des denrées nécessaires à la réalisation des goûters. Le plus gros des denrées et le frais est commandé à la société SEDDA Frais et livré sur place, l'appoint est fait au Géant Casino. Le pain lui est livré frais chaque jour par la boulanger voisine.

V) Activités professionnelles

A)-Démarche qualité et Organisation générale :

La crèche s'est engagée depuis 2021 dans une Démarche Qualité en partenariat avec la Mutualité Française. Cela nous a permis, au sein de l'équipe, de continuer à travailler sur



nos pratiques. Cette démarche se poursuit et a fait naître un certain nombre d'outils de travail.

- ✓ Un cahier de suggestion mis à disposition ; les familles peuvent de manière anonyme, le renseigner. Ce cahier a été placé à l'étage, « discrètement », au bout du couloir, mais il est rarement renseigné. Les parents viennent aborder leur problème, de vive voix.
- ✓ Les supports de transmissions entre parents et professionnels sont plus fournis. Les fiches support de traçabilité, d'adaptation, de suivi des informations, sont plus étayées, et ainsi, parents et professionnelles échangent plus facilement.
- ✓ Une réunion d'équipe : Elle se déroule, le jeudi, avec l'équipe. Elle permet d'aborder les informations institutionnelles, de travailler les pratiques professionnelles, de faire le point sur les accompagnements de certains enfants et de soulever diverses questions.
- ✓ Une campagne de prévention est répétée chaque année et concerne la prévention solaire. Elle n'a pas eu lieu, au mois de juin, comme habituellement ; En cause les restrictions d'échanges et la prévention des risques de transmission COVID. Elle est habituellement réalisée par le service de prévention de l'Union Mutualiste.
- ✓ Une enquête de satisfaction : Une est effectuée par l'organisme Majors Consultant. Anciennement, des questionnaires étaient remis aux familles ; « questionnaires papier » exploités par la directrice qui rédigeait l'analyse, selon un compte rendu. La moyenne de participation, légèrement inférieure à 70% ne permettait pas forcément d'atteindre une exploitation fiable. Depuis 2018, avec l'accord des familles, un questionnaire est envoyé par adresse mail et/ou téléphoniquement, afin d'interroger informatiquement les parents.
- ✓ Une réunion de rentrée est organisée chaque année. En 2021 les restrictions de visite intra-muros ne l'ont pas permise. C'est habituellement une invitation des familles, à un échange convivial avec toute l'équipe, autour d'un goûter. Outre les réponses aux différents questionnements des familles, cette rencontre permet de présenter l'équipe de travail, les orientations et choix thématique de l'année.
- ✓ Inscription dans le quartier : Une sortie dans le quartier de la Citadelle, pour célébrer le Carnaval, se déroule généralement, mais là encore, une journée déguisement avec un goûter s'est déroulée dans nos locaux uniquement. L'équipe a préparé, sous forme d'ateliers, avec les enfants, des tenues toutes plus colorées les unes que les autres, mais cela s'est déroulé dans notre cour, sans aucun parent.
- ✓ Chaque année, « la fête de Noël », se déroule, mais cette année encore, les portes ne sont pas ouvertes à l'ensemble des familles. Cette fête se prépare avec les 2 unités de crèche. La pouponnière y est invitée avec une thématique choisie : Cette année la thématique a été « La féerie de Noël ». Au lieu de la salle de psychomotricité, ce sont la salle de vie des plus grands et le couloir, qui ont été transformés, par les soins de l'équipe, en un lieu féérique, garni de décors fabriqués en très grandes parties par les enfants.

B) Accompagnements des stagiaires :



Dans le cadre de nos missions et de nos formations professionnelles, nous avons également en charge l'accompagnement des stagiaires en apprentissage de formation.

- Elève auxiliaire de puériculture : Tuteur auxiliaire de puériculture
- Préparation au CAP petite enfance : Tuteur auxiliaire de Puériculture
- Bac Pro et BEP STSS : Tuteur auxiliaire de Puériculture
- Elève en stage de découverte : Tuteur auxiliaire de Puériculture

L'accueil du stagiaire est fait par la directrice qui renseigne le registre des stagiaires, pose le cadre institutionnel à respecter, définit la professionnelle référente, souligne l'importance du secret professionnel, remet le livret du stagiaire et établit son planning horaire.

Une semaine d'observation est nécessaire avant de prendre en charge les enfants. Semaine mise à profit pour faire mutuellement connaissance, prendre en compte les personnalités de chacun et mesurer les pratiques du service.

A mi- stage, un bilan est fait par le tuteur, la direction, parfois l'encadrant scolaire et le stagiaire.

Des évaluations sur les pratiques sont réalisées au tout début et à mi- stage sur les pratiques, le change, et l'accompagnement éducatif et à l'alimentation. Ces prises de note évaluatives sont inscrites dans un document créé par notre service pour le suivi du stagiaire.

C) Entretiens avec les familles :

Chaque année l'ensemble des familles est reçu par la Directrice. Au mois de juillet lors d'un entretien d'une heure, durant lequel le projet pédagogique est expliqué et tous les documents administratifs recueillis. Cet entretien pose les bases de la « confiance », nécessaire au bon accompagnement futur de l'enfant et de sa famille.

En 2020, les consignes de ne pas recevoir du public ont perturbé ce fonctionnement et c'est téléphoniquement que ces échanges se sont déroulés.

Cette année 2021 les entretiens avec les familles sont de nouveau pratiqués, ainsi que la présence d'un parent une heure en section le jour de l'adaptation. Bien toutes les précautions sanitaires sont observées dans ce type d'accueil.

Notre établissement a l'avantage d'être une petite structure, et les échanges entre équipe et familles sont fluides. Quotidiennement nous sommes disponibles aux rencontres et les portes du bureau de la direction restent ouvertes aux questionnements des familles.

VI) Les relations avec les partenaires

A) Le pédiatre de l'établissement



Docteur Alice MOULIN pédiatre intervient une fois par mois sur l'établissement. Elle vise l'état vaccinal de chaque enfant, ainsi que les courbes staturo-pondérales et leur évolution générale par des visites régulières. Ce médecin assure un rôle de prévention et, est en mesure d'apporter son éclairage en matière de surveillance sanitaire. La pédiatre met en place les PAI et suit les applications des divers protocoles. Elle a également un rôle de surveillance de l'état vaccinal des employées de l'établissement.

Le docteur Moulin était disponible durant tous les événements et tout au long de la pandémie, elle nous a accompagné dans la réflexion autour de la mise en place des mesures de gestes barrière, mais aussi dans l'application des protocoles sanitaires successifs. Elle nous a soutenu dans notre accompagnement aux familles mais aussi dans nos craintes et interrogations personnelles.

En règle générale le docteur répond à nos interrogations en matière de santé liés à la prise en charge des enfants que l'on accueille.

b) La blanchisserie :

Depuis environ 5 années, le prestataire est la laverie Cipriani. L'équipe fait remonter plusieurs dysfonctionnements récurrents. L'établissement choisi est la laverie de proximité dont nous avons, par le biais d'une autre crèche, déjà constaté la fiabilité.

Le contrat a été dénoncé et la laverie est devenue notre partenaire, pour une prestation de meilleure qualité et à un coût moindre, dès le mois de septembre 2016. Toute l'année 2021, nous avons bénéficié de ce service.

VII) Activités occupationnelles

Activités proposées aux enfants en 2021 : Les activités intérieures peuvent bien sûr, être dirigées ou libres et sont complétées par les activités réalisées en extérieur

A) Au sein de la structure :

Les activités dirigées se mettent en place, après l'accueil du matin, entre 9h à 11h ainsi que l'après-midi durant les temps calmes, juste après la sieste et/ou après le goûter.

Dans le cadre de notre projet « jeux d'enfant » les activités sont réfléchies, choisies et préparées en se basant sur la technique de l'observation de chaque enfant, de son développement propre. Les auxiliaires bénéficient de temps mais peuvent aussi le faire à travers une démarche active, observent, connaissent, comprennent puis adaptent en fonction les activités aux besoins des enfants.

Mais elles travaillent aussi sur les thématiques. Ces dernières se font l'écho des « événements classiques sociaux » tels que la chandeleur, Carnaval, St Valentin, Halloween, ou encore Noël... Ces activités se déroulent également au fil des saisons, Printemps, été Automne, hiver. Le support de stimulation suit alors, le cortège : de neige et froid, fleurs et soleil, mer et jeux d'eau, vent et feuilles mortes.



Quotidiennement, l'équipe raconte aux familles, le descriptif des ateliers de la journée, de façon à informer les parents, des activités vécues par leurs enfants, dans la journée.

. Le « petit train de célébration des anniversaire » est affiché dans les sections à la vue de tous. Les activités de « créations éducatives » sont quotidiennes : support de bain de langage, favorisent la dextérité, développent la motricité fine, et préparent les enfants moyens grands, à une pré-scolarité, par le biais de consignes à suivre et en apprenant, dans une dynamique de groupe, à « faire avec l'autre ».

. Nous sollicitons chaque année les talents de chacun, parents autant que professionnels, afin d'animer différents ateliers.

. Le matin, après l'accueil collectif en salle de psychomotricité, le bonjour avec la marionnette « croquette », est un temps de repère et de rassemblement accompagné de chansons, mimes et gestuelles qui inscrivent les équipes et les enfants dans la socialisation de la journée à venir.

. Chaque lundi, un atelier pâtisserie est mis en place très régulièrement.

. Dans les temps calmes, des ateliers de « massages-détentes » sont dispensés au plus petits, en plus des temps de chansonnettes et des autres ateliers de découverte sensorielles.

. Une activité autour du langage bilingue est proposée sous forme de jeux ludiques, nous avons détourné pour ce faire l'imagier corso-français et une auxiliaire le présente sous forme de loto aux enfants.

. Des affichages de photos se font régulièrement dans les espaces communs, au grand plaisir des familles autant que des enfants.

. Le cahier de l'enfant regroupe l'ensemble des productions réalisées par les enfants. Elles sont rangées dans un document individuel qui est donné aux familles lors de la fête de fin d'année qui a lieu au mois de juillet.

B) En extérieur :

Nous rappelons qu'un adulte est nécessaire pour encadrer 2 enfants lors de sortie pédagogique. Cette année, les sorties habituelles de Carnaval n'ont pas eu lieu, ...

A présent des sorties extérieures pourront reprendre et permettre de profiter ainsi des installations de la ville dans le cadre de réhabilitation de « notre » quartier historique.

Sans vis-à-vis, notre cour extérieure, au bord de la mer car à l'aplomb des remparts de Bastia, est très investie, d'autant que les enfants apprécient les « jeux moteurs » type petits trotteurs, tricycles, motos, autant que les jeux d'eau qui y sont proposés dès les beaux jours...

Tous ces jeux proposés, favorisent le développement psychomoteur des enfants et permettent de travailler leurs repères spatiotemporels.

Les plus petits y sont amenés par groupe de 4, les plus grands s'y retrouvent parfois tous ensembles avec les enfants des structures voisines : pouponnière et/ou Centre de déficients audiovisuels (CDAV). Mais dès la fin du confinement, c'est à tour de rôle, et en suivant le planning affiché que chaque groupe a investi cet espace.



Les beaux jours permettent d'installer sous les arbres, des piscines qui favorisent l'expérimentation des jeux d'eau.

Cet espace est indispensable à l'équilibre de l'accompagnement de l'enfant.

c) Avec des structures voisines :

Nous avons la chance de vivre sous des latitudes clémentes et les jours ensoleillés permettent des sorties quasi quotidiennes.

Outre tous les ateliers de psychomotricité et autres jeux, dans cette cour, plusieurs « fêtes » se sont déroulées, avec tous ces enfants.

Mais comme chacun le déplore, depuis le mois de Mars 2020, ces échanges n'ont plus été en mesure de perdurer.

Nous sortons visiblement et nous l'espérons tous des restrictions sanitaires et nous espérons donc pouvoir envisager de reprendre ces activités festives, de partage dès 2022. Vendredi 30/10 : Goûter d'Halloween : Une fête déguisée sans la crèche, sans le CDAV et la pouponnière.

Jeudi 17/12 : Fête de Noël, de la crèche avec gouter et remise de cadeaux.

L'année passée, plusieurs rencontres (une chaque trimestre), entre les 3 établissements occupants notre même bâtisse : crèche, poup et CDAV, ont permis de travailler ensemble aux évacuations en cas d'urgence incendie. Les 2 exercices annuels se sont déroulés ensemble, permettant d'avoir un regard et une critique commune et efficace.

VIII) Deux Projets importants

A) Projet d'inclusion

Les enfants autant que les encadrants de chaque établissement, se côtoient très régulièrement, dans une excellente relation de « voisinage ». Ensemble, et dans un souhait de mutualiser les accompagnements de tous, l'idée d'un projet commun s'est doucement construite et s'est réellement concrétisée depuis le début du mois de Décembre 2020.

« Au sein d'une crèche, pourquoi ne pas inclure dans un groupe d'enfants qui utilise le langage verbal, un enfant qui communique par « la langue des signes ? » Pour tous, la proximité des locaux fluidifie l'idée de ces échanges, jusqu'à la concrétisation du projet.

LES OBJECTIFS :

- Favoriser dans une dynamique ludique, les échanges entre enfants « d'ailleurs »
- Travailler socialisation et inclusion d'enfants « différents », parmi « leurs pairs »,
- Favoriser l'émergence voire l'apprentissage de communications différentes, avec le support commun de « chansonnettes gestuelles » et autres mimes.



Valoriser la communication gestuelle/langue des signes et langage verbal auprès d'enfants d'âge similaires qui ne maîtrisent pas ces expressions,

- Stimulation de l'autonomie, en évoluant dans un groupe d'âge de développement similaire,
- Accompagner découverte sensorielle, soutien du développement psychomoteur, dans un bain de langage/expression propre à chacun,
- Mutualiser des compétences professionnelles différentes par des échanges réguliers,
- Observation et consolidation des capacités de chacun, dans un esprit d'ouverture et de tolérance à la différence.

Ces objectifs pourront être travaillés avec le support d'ateliers sensori-moteurs et/ou des activités éducatives en partenariat : professionnels de la crèche et professionnels du CDAV. Chacun apportera ses compétences d'accompagnement.

Ces axes permettront dans un second temps, de préparer l'Enfant à l'école maternelle, dans le souci d'une culture de tolérance, d'inclusion et d'épanouissement psychosocial.

Une convention partenariale entre CDAV et crèche A Ciucciarella, a été signée.

Pris en charge par le CDAV, un petit garçon évoluera auprès des enfants de notre crèche, tous ensembles, dans deux bains de langages différents.

Au début du mois de décembre 2020, un petit garçon de 2 ans a été présenté à toute l'équipe de la crèche. Malentendant, il est appareillé et perçoit des sons qui ne représentent pas encore grand-chose pour lui. Il utilise uniquement le langage gestuel. Accompagné d'une psychologue et une psychomotricienne, chaque mardi et jeudi matin, durant une heure, ils vivent ensemble le « bonjour de croquette », suivi d'une activité de psychomotricité ; des jeux qui promettent toute une éducation d'ouverture...

L'expression « tutti « sferenti ma tutti pari » veut bien dire, tous différents mais tous égaux.

B) Déménagement - « Projet Gaudin ».

Au mois de décembre 2006, la crèche « A Ciucciarella » a déménagé de ses anciens locaux situés dans la rue Saint François. Cette situation qui devait être provisoire, perdure depuis 15 années. A ce jour, notre multi accueil occupe toujours les locaux de l'ancienne école du Chiostru, à la Citadelle de Bastia. Au Centre de notre Ville, un projet d'aménagement de tout l'espace Gaudin, est en cours, dont notre crèche qui devrait en occuper le rez-de-chaussé, dès que les travaux seront terminés et que les accords/autorisations seront validés.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec les différents représentants de la mairie, Monsieur Philippi l'architecte et la Directrice de la Ciucciarella, afin de réfléchir communément à l'aménagement de ces espaces. Plusieurs devis ont été établis à cet effet. Un travail reste en perspective, concernant la globalité de la gestion de nos accueils,



notamment en envisageant un accueil élargi, dès ce déménagement, d'autant que notre capacité d'accueil devrait augmenter. Les représentants de la mairie ont envisagé une augmentation de notre capacité en passant de 22 à 25 enfants accueillis. Cette augmentation permettrait de répondre plus favorablement aux besoins de la population bastiaise, mais permettrait également de bénéficier de subvention, dès lors que notre capacité d'accueil augmente de 10%, soit trois lits supplémentaires des aides conséquentes peuvent être attribuées, par la CAF. Cette augmentation de capacité à 25 berceaux nécessitera l'intégration, dans notre organigramme d'1/2 poste d'Educateur de Jeunes enfants.

IX) Conclusion

L'analyse de ce document nous permet d'établir pour l'année 2021 plusieurs constats : Concernant le nombre d'enfants accueillis en 2021 à l'année précédente, la grande majorité des familles accueillies résident à BASTIA, Centre-Ville, dont une grande partie dans le quartier de la Citadelle.

La situation mondiale avec cette pandémie COVID- 19, a contraint notre gouvernement à imposer une période de fermeture de nos accueils. Cette fermeture a logiquement impacté nos recettes. Cependant nous pouvons constater que le deuxième semestre de cette année 2021 est sensiblement identique à celui de l'année passée ; preuve que les familles Bastiaises continuent à faire confiance à notre crèche, notre équipe et les bienfaits que leurs enfants en tireront.

Malgré les retours négatifs des familles et de l'équipe, au sujet des problèmes de stationnement, la vétusté des locaux, aucun retour négatif n'est fait sur la qualité de l'accueil. L'équipe fait preuve de professionnalisme et d'adaptabilité dans ce contexte. Les retours des professionnelles vacataires et des stagiaires sur l'accompagnement des enfants sont positifs. Le groupe d'enfant est serein, une atmosphère propice à l'épanouissement des enfants est recherchée au quotidien.

Ces points peuvent selon-nous déjà constituer des éléments d'évaluation. Et comme je le mentionnais plus haut des travaux seront très prochainement engagés sur le court terme. D'autre part le matériel pédagogique commence à être remplacé sur l'investissement du projet de « Gaudin », afin d'offrir de meilleures conditions de travail et d'accueil.

Dans notre pratique quotidienne les échanges avec les différentes structures qui occupent la même bâtisse que nous, sont positifs pour tous les enfants, de la pouponnière autant que de la crèche et du centre des déficients audiovisuel.

Tous les échanges ont été cadrés par des protocoles, freinant les contacts, entre nos 3 établissements. Malgré cela, le CDAV et notre crèche tiennent à repartir sur la base du partenariat, un beau projet d'inclusion, qui apporte une stimulation « gagnant- gagnant » à tous les adultes autant que les enfants, mis en place post pandémie.

L'équipe s'organise, afin de rendre optimale l'utilisation des locaux pourtant vétustes et exigus.

Une cour avec une superbe vue sur la mer est un excellent support de jeux et autres activités.

Les projets autour de l'enfant tel que « jeux d'enfants » sont toujours à porter car plein de sens. Quant au suivi de la démarche qualité, il se poursuit.



Pour l'avenir, « Le Projet » se poursuit. Celui du déplacement géographique de notre multi accueil vers le centre de la ville, à l'espace Gaudin, un quartier en pleine rénovation et restructuration.

Notre établissement doit donc déménager pour occuper le rez-de-chaussée des locaux, de « l'ex école maternelle de Gaudin », dès septembre 2023. Cette date a déjà pris bien du retard, notamment en lien avec la pandémie Covid 19.

Ainsi, la CIUCCIARELLA est en mouvement vers une restructuration, dans l'intérêt de tous, les enfants et leur famille, l'équipe de travail le gestionnaire et l'ensemble des partenaires

Bastia le 28 Mars 2022

La Directrice de la CRECHE « A CIUCCIARELLA »

Mme Aude GRAZIANI

ANNEXE I : LE PROJET

ANNEXE II

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Le compte rendu devra faire apparaître des indicateurs quantitatifs en distinguant les familles domiciliées sur Bastia comme :

- Nombre de demandes enregistrées / Nombre de demandes non satisfaites
- Nombre d'enfants accueillis
- Situation professionnelle et sociale des parents
- Type de contrat
- Taux d'occupation
- Nombre d'enfants ayant un handicap

Et des éléments qualitatifs faisant apparaître la satisfaction des familles, le taux participation des parents aux activités et à la vie de la crèche, les actions dans le cadre d'un soutien à la parentalité mises en place, ...

ANNEXE III

BUDGET 2023 CRECHE CIUCIARELLA



BUDGET 2023		TOTAL
PRODUITS	Chiffres d'affaires nets PSU	269 216
	Part parents	86 149
	Complément CAF	183 067
	Subventions	247 434
	Subvention Mairie	210 034
	Subvention CAF (Bonus territoire)	37 400
	Total des produits d'exploitation	516 650
	Coûts variables	- 17 477
	Taux	-3%
	Alimentation	-16 267
	Produits d'entretien	-1 210
	Autres achats et charges externes	- 54 770
	Taux	-11%
	Fournitures consommables: 606...	- 9 000
	CB 612...	- 3 600
	Locations 613... + Ch loc 614...	- 23 680
	Entretien immo + mobilier: 6152... + 6155...	- 1 800
	Maintenance contractuelle 6156... + 6157...	- 6 000
	Assurance 616...	- 900
	Divers 618...	- 200
	Personnel intérimaire ou détaché 621...	-
	Honoraires 622....	- 2 970
	Transport 624...	-
	Déplacements + Réceptions 625....	-
	Affranchissements + Télécom 626...	- 3 500
	Services bancaires 627...	- 120
	Autres Prestations diverses 628...	- 3 000
	Masse salariale	- 437 060
	Taux	-85%
	Impôts Taxes et Versements Assimilés	- 25 256
	Refacturation personnel 641999	- 110 350
	Salaires et traitements	- 222 530
	Rémunérations brutes 641000	- 219 144
	Ind & avantages divers 641....	- 3 386
	Congés payés 6412....	-
	Charges sociales	- 78 925
	Amortissements & provisions	- 2 400
	Taux	0%
	Amortissements 6811....	-
	Provisions Risques & Charges 6815...	-
	Provision retraite 6812...	- 2 400
	FRAIS SIEGE	- 1 400
CHARGES D'EXPLOITATION		- 513 107
	Total des produits financiers 76...	-
	Total des charges financières 66...	-
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		3 543
	Total des produits exceptionnels 77... + 787...	-
	Total des charges exceptionnelles 67... + 687...	-
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-
	Participation des salariés au résultat de l'entreprise	-
	Impôt sur les bénéfices	-
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		3 543
	Taux	1%